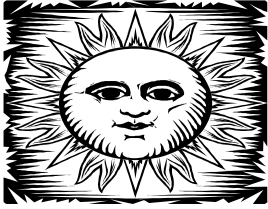


A SUD



LE SOLEIL BRILLE

LA CFDT « S'OCCUPE » DE VOUS

Dans un compte rendu de bilatérale CFDT plaque de Fondettes, et affiché sur leurs panneaux, tout le monde peut lire (Extraits) :

« La pause méridienne est l'axe de communication de la CFDT... » (ça, c'est fait!...)

« Mrs et Mmes xxxxxxxx pourront bien garder leur tournée sur la future PDC de Langeais... » : Une annonce faite avant la vente des quartiers... Bien joué!

« une factrice, Mme xxxxxxxx, du bureau de xxxxxx rencontre des difficultés financières, elle sera réorientée vers les services sociaux... » Là, ils citent carrément le nom de l'agent...

Ils ont vraiment pas honte...

LEAN MANAGEMENT

Le 2 Mars dernier, CANAL+ diffusait dans « Spécial investigation », une émission sur le « Lean », dont un volet était consacré à La Poste :

« Une méthode moderne de management, baptisée «Lean», révolutionne depuis quelques années la gestion de la production dans les entreprises et les services. Objectif : rationaliser au mieux les différentes tâches réalisées afin de travailler plus efficacement et surtout plus vite. Dans cette course à la performance et à la compétitivité, les cadences à suivre entraînent une pression de plus en plus forte. Conséquence : surmenage, épuisement physique et psychologique, facteurs de stress et de mal-être se multiplient. »

Un excellent reportage, édifiant, d'une vingtaine de minutes, que vous pouvez retrouver sur le site de SUD PTT 36-37 (*lapostelean*). A noter que La Poste a fait un effort considérable d'imagination en n'appelant pas la méthode « LEAN » mais « ELAN » (pour ne rien dissimuler...).

A voir, rien que pour l'attitude sidérante de notre PDG, Philippe Wahl.



FIX

LES P'TITS MOUCHOIRS

À la PIC Val de Loire, comme ailleurs, du reste, les nouvelles embauches de personnel CIE se « passent très bien ». « Tout est fait » pour que ces nouveaux contrats se terminent par un... CDI! Dans la même semaine, on a eu droit de la bouche du patron à un « je souhaite faire signer un maximum de CIE en CDI à la PIC »... Mais après la dernière vacation d'un CIE (Contrat Initiative Emploi) qui, dans le fol espoir de signer un CDI, a sagement attendu une réponse (qui ne venait pas, aucune convocation, silence radio!) pendant les 4 jours suivants... 4 jours au bout desquels notre CIE, a demandé des nouvelles de son sort au service RH. Réponse : « Nous ne souhaitons pas continuer avec vous. » Il faut dire que la veille, dans la même brigade, un nouveau CIE pour un an était présenté au personnel... Encore un salarié de plus qui sera jetable... Comme un vulgaire mouchoir dont on a bien profité pour nettoyer la merde, faire toute une vacation sur la même position de travail, la plus chiant, la plus dure... Et pourtant, ces CIE doivent « bénéficier des mêmes conditions de travail »...

À la PIC, il n'y a pas de la merde que dans le nez, il y en a aussi dans les cerveaux...

Ces Contrats Initiative Emploi sont classés dans « Les emplois d'avenir ». Une aide mensuelle versée par l'état à l'employeur est fixée au niveau régional par des arrêtés des préfets de région dans la limite de 47 % du SMIC horaire brut (30% cette année chez nous) ; de plus, le dispositif d'exonération de charges patronales « Fillon » s'y applique... La Poste, on a tous à y gagner, c'est sur!

SALUT PHIPHI

Nous avons bien reçu ton invitation à échanger (quelques minutes par organisation syndicale) lors d'une réunion plénière le 20 mars. Mais voilà, à SUD PTT on a à peu près tous regardé le reportage de CANAL + sur le Lean management et là, on s'est dit que si tu ignorais par tous les moyens le journaliste d'une grande chaîne, il y avait peu de chance pour que tu sois très loquace et réceptif avec nous. Et puis, tu n'es probablement pas venu pour aborder les sujets qui fâchent, sinon, le lieu de la réunion n'aurait pas été tenu secret aussi longtemps et tu serais venu sans gardes du corps.

Salut sans fraternité.

CONGES :

NE PAS SE TROMPER DE CIBLE !

On s'entend dire, qu'on ne peut pas nous donner nos congés d'été sur les périodes souhaitées et parfois même, qu'on ne peut pas nous débloquer trois semaines consécutives à cause de certains collègues qui ont déposé leur temps partiel ou leur compte épargne temps sur des périodes ensoleillées. Et alors ? C'est leur droit le plus strict : leur temps partiel, ils se le payent, leur CET, ils l'ont gagné !

Le seul et vrai problème, c'est que La Poste n'emploie pas assez de personnel, inutile d'incriminer les collègues.

ACCORD PACTE SOCIAL... RAPPEL :

« Tout postier qui le souhaite bénéficiera d'au moins 3 semaines de congés durant la période du 1er juin au 30 septembre. Ces 3 semaines sont consécutives... »

« A chaque fois qu'un congé ne pourra être accepté, le responsable proposera une autre date où il peut lui accorder un congé de même durée. »

« Les demandes de congés de très courte durée (1 ou 2 jours), qui correspondent en général à des contraintes personnelles ou familiales, devront faire l'objet d'une réponse dans un délai maximum de 5 jours ouvrés. Elles sont réputées acceptées à défaut de réponse dans ce délai. » (délai maximum pour congé d'été : 4 semaines)

« Les moyens attribués doivent également permettre aux postiers de bénéficier des congés auxquels ils ont droits, de manière à ce que les conditions des absences ne soient pas un obstacle aux engagements qualité de vie au travail de La Poste. » **Voilà qui va mieux en le disant...**

SECABLE A L'ENSEIGNE : RAS LE BOL !

Au guichet, la sécable est devenue monnaie courante, espèce en voie de développement fulgurant. Il est de plus en plus courant de tourner dans les bureaux à moins un, deux, trois, quatre, cinq... Ca signifie par exemple que lorsqu'il manque deux collègues sur quatre, le personnel présent assume la charge de travail de deux agents, quand il en manque trois sur quatre, c'est... La crise ! Plus ça va, moins il y a de moyens de remplacement (économie, économie et gains de productivité !). Les absences d'une journée, même si elles sont programmées, ne sont plus remplacées, idem en général pour les absences inopinées inférieures à une semaine. Résultat : on épuise le peu de forces vives qui jusque là tenaient le rythme. On assiste à une succession pour ne pas dire à un roulement des arrêts maladie dans chaque bureaux. Quel intérêt pour la Poste ? Une aubaine de nouvelles économies ? Les arrêts maladie sont payés par la sécu...

Et bien au-delà des questions de profit, pas de doute sur la considération humaine : les guichetiers sont pressés comme des citrons et la boîte se moque bien de leur état de santé, pourvu qu'ils... Rapportent !!!

Faut cependant pas oublier qu'il ressort toujours des citrons, des pépins !



LA BLAGUE DU MOIS

« Vous serez en sécable inopinée mercredi prochain »

...Ou le « Foutage de gueule » inopiné!

Définition du mot inopiné dans le dico :

« Qui arrive, se produit alors qu'on ne s'y attendait pas... » Synonymes : fortuit, imprévu, inattendu. »

Le coup du nombre de sécables maximum, « sauf absences inopinées » est écrit noir sur blanc dans chaque accord pour tous les bureaux de la DSCC, accords que signent des syndicats qui n'en ont rien à carrer des sécables « inopinées »... Autant signer un chèque en blanc... Et en plus, La Poste se fout bien de nous!

2020 : Tout ça pour ça!

Pour les nouveaux services des facteurs, La Poste annonce pour 2020 un chiffre d'affaire de 200 millions d'euros.

Pour 2014, ce chiffre représenterait 1,8% du chiffre d'affaire du Courrier (CA = 11 milliards) et 0,9 % de celui du groupe (CA = 22 milliards)... De quoi sauver La Poste, n'est-ce pas? Bouleverser la vie et le travail des facteurs et factrices pour ça, c'est vrai, ça vaut le coût!

